

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD  
D2023/092**

**SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 6 décembre

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 17	<b>Présents :</b>
Présents : 11	Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
Représentés : 2	MM. AUMEUNIER Sébastien, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel, MARGOT Manuel, PETIT-COULAUD Bastien, ROYERE Joël
Votants : 13	
Abst. : 0	<b>Absents :</b>
Exprimés : 13	Mme LEGRAND Coline, MAINGOUTAUD Elodie,
Oui : 13	<b>Excusés :</b>
Non : 0	Mme ROYERE Julie,
	M. COUCAUD Thierry, KAPLAN Iskender, SCAFONE Dominique
	<b>Pouvoirs :</b>
	M. KAPLAN a donné pouvoir à Mme SALADIN
	M. SCAFONE a donné pouvoir à M. ROYERE
	<b>Secrétaire de séance : Céline DEMARGNE</b>

**OBJET : Délibération relative à l'achat de tracteurs pour le service technique**

M. le Maire explique que deux des trois tracteurs du service technique nécessitent une réflexion.

En effet, le premier, (Renault Ergos) est actuellement en réparation pour un montant annoncé de plus de 17 000 euros. Il totalise plus de 12 000 h au compteur, ce qui donne légitimement à réfléchir quant à sa réparation ou son remplacement.

Le second, (Class Arion) présente des problèmes depuis plusieurs mois, défauts pouvant nécessiter une réparation dont le coût serait difficilement supportable au regard de l'âge de ce dernier, qui totalise plus de 10 500 heures au compteur.

Ce matériel est indispensable à l'entretien des routes et des pistes dont on sait qu'elles sont nombreuses dans la commune. Dans ces conditions, en lieu et place de la réparation, il apparaît pertinent de réfléchir à l'achat de nouveau matériel incluant si possible, la reprise de l'ancien.

Après avoir entendu M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le remplacement de deux tracteurs de la collectivité.
- Charge M. le Maire de rechercher les matériels adaptés au besoin incluant idéalement une offre de reprise du matériel existant, dans la limite de 115 000 € HT.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire, Joël ROYERE

La secrétaire de séance, Céline DEMARGNE

Le Maire, Joël ROYERE




Certifié de caractère exécutoire de cet acte,

Informé que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmise le 06/12/2023 Affichée le 06/12/2023